

ÉCOLES - 1^{ER} DEGRÉ - RENTRÉE SCOLAIRE 2025
CALENDRIER ET MODALITÉS PRATIQUES POUR LES NOMINATIONS
PROCÉDURES POUR LA NOMINATION DES ENSEIGNANTS

A AFFICHER

Légende :			
Date des CDE			
Date IACN			
Services Diocésains			
DATES	INSTANCE CONCERNEE		ETAPES
	D.E.P.	COMMISSION DIOCESAINE DE L'EMPLOI	
MERCREDI 11 DÉCEMBRE - 18h00 Visio			IACN - Calendrier 2024-2025
Lundi 16 décembre 10h		X	Prépa doc mvt pour envoi le 6 janvier 2025
LUNDI 6 JANVIER 2025	X	X	Envoi des documents concernant le mouvement du personnel dans les écoles
RAPPEL POUR LA DEP : ACTIVER LES IDENTIFIANTS ACADEMIQUES CAR LES INFORMATIONS SERONT COMMUNIQUEES PAR MESSAGERIE ACADEMIQUE			
AVANT LE 22 JANVIER 2025 (DERNIER DÉLAI)		X	Les enseignants des écoles ayant l'intention - de faire une demande de ré-emploi - de demander une mutation dans le département, - de demander un emploi hors département, - de partir à la retraite ou de cesser leur activité enseignante, - de prendre un congé en 2025/2026, font connaître leur demande à la D.D.E.C, par lettre personnelle sous couvert de la direction de l'école, en y joignant la feuille de renseignements fournie par la D.D.E.C. Le directeur met son avis ou son visa et transmet à la DDEC (le 24 JANVIER est une date limite, mais on peut le faire avant).
VENDREDI 24 JANVIER 2025 DERNIER DELAI		X	Les directeurs et directrices adressent au Directeur Diocésain, Président de la Commission de l'Emploi du 1 ^{er} degré, l'état comprenant : - la liste des services vacants ou susceptibles de le devenir dans leur école, - la liste des enseignants : - en ré-emploi (fermetures de classes,...), - candidats au départ de l'école (mutation, congé, retraite,...).
			Les PSTG doivent retourner à la DDEC leur vœux de diocèse
VENDREDI 31 JANVIER 2025	X		Les directeurs et directrices adressent à la D.E.P. la liste des services vacants ou susceptibles de le devenir dans leur école, les demandes de temps partiels.
AVANT LE LUNDI 24 FEVRIER 2025 (DERNIER DÉLAI)	X	X	Les directeurs et directrices des écoles sous contrat d'association envoient à la D.E.P. et la D.D.E.C. * la liste des postes créés ou supprimés * la liste des enseignants dont le service est réduit ou supprimé.
MERCREDI 26 FÉVRIER 2025 à 14h00		X	Vérification des listes des postes vacants ou susceptibles de le devenir et codification des dossiers. CDE1
MERCREDI 26 FÉVRIER 2025 à 17h00 en visio			IACN (réservation de berceaux à mi-temps)
VENDREDI 28 FÉVRIER 2025		X	Les services diocésains communiquent à la DEP la liste des postes réservés pour les berceaux des stagiaires.
MERCREDI 5 MARS 2025	X	X	Publication par la D.E.P. et la D.D.E.C de la liste des services vacants, susceptibles de l'être et réservés. Affichage dans les écoles.
	X		Ouverture du serveur ALAMO et mise en ligne du formulaire pour les candidats extérieurs à l'académie, et les établissements sous contrat simple
DU 5 MARS AU 27 MARS 2025	X	X	Les enseignants ayant fait part de leur souhait de mutation font acte de candidature près de la D.D.E.C (<i>cf fiche candidature R2025 Annexe1</i>) et sur ALAMO Date limite pour le dépôt des candidatures près de la D.D.E.C et de la Commission de l'Emploi du 1 ^{er} degré, tant pour les écoles sous contrat simple que pour les écoles sous contrat d'association.
JEUDI 27 MARS 2025	X		Fermeture du serveur ALAMO et de la mise en ligne du formulaire
VENDREDI 28 MARS 2025	X		Les enseignants adressent le récapitulatif de leurs candidatures aux chefs d'établissement concernés à l'aide de l'imprimé de confirmation ALAMO
Mercredi 23 AVRIL 2025 18h00		X	Réunion de la Commission de l'Emploi CDE2 Nomination aux services vacants sous contrat simple, Proposition pour nomination aux services vacants sous contrat d'association. La DDEC notifie aux chefs d'établissements le nom de l'enseignant(e) prioritaire et retenu(e) pour pourvoir le service. L'enseignant proposé doit prendre rendez-vous avec le chef d'établissement qui doit le recevoir.
Mardi 20 mai 2025 17h45 Mardi 3 juin 2025- 17h45		X X	Réunion de la Commission de l'Emploi CDE3 Réunion de la Commission de l'Emploi CDE4
VENDREDI 13 JUIN 2025	X		Les chefs d'établissements adressent à la D.E.P. la liste récapitulative des candidatures reçues, avec mention de leur avis ("favorable" ou "non favorable" sans ordre de préférence) lorsqu'une nomination est proposée.
MERCREDI 19 JUIN 2025	X		Réunion d'échanges préparatoires à la CCMI entre les autorités académiques et les autorités diocésaines.
			Envoi des documents préparatoires aux membres de la CCMI (liste des postes publiés et des candidatures reçues par école)
MARDI 24 JUIN 2025 17h00 en visio			IACN (étude des situations mal réglées et admissibles au concours)
MERCREDI 25 JUIN 2025 14h30		X	Réunion de la Commission de l'Emploi CDE5 : proposition positionnement lauréats concours, mutations non réglées, CDI
(après-midi)	X		1re CCMI (communication des tableaux récapitulatifs des propositions de nominations)
JEUDI 26 JUIN 2025	X		Notification des avis d'affectation aux chefs d'établissement (envoi dématérialisé sur les boîtes électroniques académiques des écoles)
MERCREDI 9 JUILLET 2025	X		Date à laquelle prend fin le délai de 15 jours dont dispose le chef d'établissement pour faire connaître à la D.E.P. son accord ou son refus sur la ou les candidatures retenues en CCMI.
JEUDI 10 JUILLET 2025	X		Notification des avis d'affectation aux intéressés (envoi dématérialisé sur les boîtes électroniques académiques des enseignants)
VENDREDI 22 AOÛT 2025 14h30		X	Réunion de la Commission de l'Emploi CDE6 (si besoin)
LUNDI 26 AOÛT 2024	X		2e CCMI (ajustements et affectations des lauréats concours 2025).
JEUDI 9 OCTOBRE 2025 17h00		X	Visio - Réunion de la Commission de l'Emploi (Commission bilan) - CDE7